

*Projet présenté par les députés:
M^{me} et MM. Caroline Dallèves-Romaneschi,
David Hiler et Jeannine de Haller*

*Date de dépôt: 27 mars 2000
Messagerie*

Projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique (C 1 10)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article unique

La loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, est modifiée comme
suit :

Art. 53A Orientation (nouveau)

¹ Les élèves promus de 6^e primaire sont inscrits dans une classe du 7^e degré
du cycle d'orientation.

² Au 7^e degré, l'enseignement est donné en classes hétérogènes.

³ Aux 8^e et 9^e degrés, l'enseignement est donné en classes hétérogènes avec
options et niveaux.

⁴ L'organisation des 7^e, 8^e et 9^e degrés, ainsi que les conditions d'admission et
de promotion des élèves dans ces degrés, sont fixées par le règlement.

Art. 54, note Orientation continue, assistance pédagogique et aide psychologique (nouvelle teneur)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Tout le monde connaît la célèbre phrase de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique qui dit que « L'enseignement a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun, de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire dès les premiers degrés de l'école ».

Un alinéa est en passe d'y être ajouté. Il précise que l'un des objectifs de l'école publique est de « veiller à respecter, dans la mesure des conditions requises, les choix de formation de chaque élève ».

Nous le savons. L'égalité parfaite n'existe pas et n'existera jamais. Mais l'on peut lutter afin de réduire au maximum les inégalités tout en respectant les différences qui, elles, sont souvent enrichissantes.

Les études sociologiques le montrent. Si le niveau général d'instruction des jeunes s'élève, les inégalités de chance de réussite en fonction de l'origine sociale se maintiennent souvent, malgré l'objectif de démocratisation des études. L'image de l'échelle dans l'ascenseur est peut-être celle qui exprime le mieux cette réalité.

Il ne s'agit pas ici de contester le fait que nous bénéficions à Genève et certainement dans la plupart des régions de Suisse de systèmes scolaires parmi les meilleurs du monde. Mais nous vivons une époque où les risques d'exclusion sociale pour les laissés pour compte de l'école sont plus vifs qu'il y a quelques lustres. C'est pourquoi il importe non seulement d'être extrêmement attentif au maintien d'un bon niveau scolaire, ce qui est loin d'être acquis, mais encore d'améliorer ce qui peut l'être. Or, les signes sont nombreux qui laissent craindre le développement d'une école plus sélective au moment où, justement, la formation devient plus essentielle que jamais.

Il ne s'agit en aucun cas, dans notre esprit, d'abaisser le niveau de l'enseignement mais au contraire de partir du principe que les aptitudes à apprendre se construisent et que les facultés d'abstraction ne sont pas des données naturelles. On peut considérer que le temps d'apprentissage n'est pas nécessairement le même pour tous et qu'il ne suffit pas de multiplier les épreuves notées pour inciter les élèves à apprendre.

Le système actuel

Dans le système actuel, l'orientation d'un enfant se fait relativement tôt, essentiellement en 6^e primaire, et l'avis d'un seul instituteur peut alors peser d'un poids disproportionné ; ce phénomène sera encore amplifié par la rénovation du primaire qui verra la disparition des notes.

Ensuite, le CO à sections (latine, scientifique, moderne, générale, pratique), qui a pourtant reçu tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche principale d'orientation (conseil de classe réunissant tous les maîtres d'un élève, conseillers d'orientation scolaire, etc.) peine trop souvent, par manque de souplesse propre à son système actuel, à offrir à chacun la voie qui lui conviendrait le mieux.

Au contraire, le cercle vicieux est très rapidement enclenché avec, d'un côté, les élèves propulsés par une dynamique de la réussite et, de l'autre côté, les élèves écrasés par une logique de l'échec. Ensuite, en réduisant les exigences pour les jeunes qui éprouvent des difficultés, on les dévalue encore, pour finir par leur donner une image désastreuse de leurs capacités. Et on se retrouve avec ces cours qui, à force de vouloir vider les situations de toute complexité, privent des élèves de la possibilité de réfléchir sur diverses problématiques.

Cette difficulté est d'autant plus marquée que les années d'adolescence sont souvent caractérisées par des changements brusques de motivation dont dépend l'investissement qu'un élève est disposé à faire dans sa formation. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles la politique du DIP, s'inspirant d'un travail de réflexion mené par les enseignants du cycle d'orientation, vise à articuler le parcours scolaire de chaque élève autour d'un « projet » qu'on l'aura aidé à redéfinir.

Avantages de l'hétérogénéité

Dans cette phase décisive que constitue la tranche d'âge 12-15 ans, un parcours mieux individualisé qu'il ne l'est à présent apparaît alors comme la meilleure garantie d'un choix judicieux de l'activité scolaire ou professionnelle qui suivra le cycle d'orientation. Ce choix, dans les circonstances actuelles, est trop souvent conditionné par la filière empruntée (section) et amène notamment en première année du postobligatoire des élèves qui ne manifestent ni les aptitudes, ni les motivations nécessaires pour entreprendre des études longues. Ces élèves courent alors à l'échec dans une structure qui n'a pas véritablement les moyens de les réorienter et qui se borne à pratiquer une sélection.

Il nous semble hautement souhaitable que l'école privilégie plutôt une hétérogénéité des élèves et développe des pédagogies différenciées dans des classes ou des groupes de classes qui comprennent des élèves très différents que l'on inciterait à collaborer et à construire des savoirs ensemble.

C'est d'ailleurs le but que la rénovation du primaire dit poursuivre, de même que la nouvelle maturité, où les sections ont également disparu au profit des options. C'est ainsi qu'une hétérogénéité au cycle d'orientation serait cohérente avec l'organisation des autres ordres d'enseignement.

Enfin, la modification que nous proposons permettrait d'unifier le système proposé au cycle d'orientation, où coexistent actuellement deux types d'organisation : le système à sections et le système dont s'inspire notre proposition. Cette unification n'est pas une uniformisation, et le système proposé offre la souplesse nécessaire à la mise en place et à l'évaluation de différentes expériences pédagogiques en fonction de la culture propre à chaque établissement.

Le système proposé

Concrètement, nous proposons une 7^e entièrement hétérogène. Puis, nous pensons que la 8^e et la 9^e doivent être hétérogènes avec options et niveaux. Ce qui veut dire que les élèves disposeront d'une marge de manœuvre et qu'il y aura des évaluations mais que celles-ci viseront surtout à aider l'élève à apprendre.

Le but de ce projet de loi est de permettre une orientation progressive et d'amener le maximum d'élèves à un bon niveau de formation, de susciter chez les jeunes le désir d'apprendre et de se former. Il faut que l'école devienne aussi un lieu où s'apprend la citoyenneté, dans lequel les élèves apprennent également la solidarité, la collaboration à la construction commune de connaissances.

La scolarité, en particulier dans sa période obligatoire, ne doit pas avoir une fonction utilitariste mais de formation et de développement des capacités, sans oublier l'épanouissement. La société a moins besoin de personnes savantes que de personnes équilibrées.

Nous sommes conscients qu'une réforme plus complète du cycle d'orientation serait nécessaire pour rendre ce cycle d'études plus cohérent avec le but de l'école. Mais nous pensons que ce projet de loi va dans le bon sens et nous espérons que vous lui ferez bon accueil.